

LES ANNONCES LÉGALES

APPELS D'OFFRES

Conformément à l'arrêté du 16 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de la publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2025 à 0,1876 HT pour le Var. Par dérogation, conformément à l'article 2 du présent arrêté, modifiant l'article 3 de l'arrêté du 19 novembre 2021, certaines annonces légales font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier

VIE DES SOCIÉTÉS

AGPMVIE
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le code des assurances
Siège social : rue Nicolas Appert, Sainte-Musse, Toulon (Var)
Siret 330 220 419 00015 APE 65112

MODIFICATION OBJET SOCIAL
Aux termes de décisions collectives, l'assemblée générale mixte de la société d'assurance mutuelle AGPMVIE en date du 25 juin 2026, a procédé à la modification de l'article 5 des statuts relatif à l'objet social en intégrant un nouveau paragraphe 5.2 dotant la société d'une raison d'être et de quatre objectifs sociaux et environnementaux, dont la rédaction est la suivante :
« 5.2-Raison d'être et mission
Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de la raison d'être de la société, à savoir « Forts de notre culture militaire, protéger, accompagner et soutenir, tout au long de la vie, la communauté de défense et de sécurité ».
Dans ce cadre, la mission d'AGPMVIE est de protéger les personnes en apportant des solutions de prévention, d'assurance de dommages et de services, simples, innovantes, solidaires et durables adaptées aux besoins de ses sociétaires et à ceux de leurs proches tout au long de la vie.
Cette mission se décline en plusieurs objectifs statutaires, sociaux, sociétaux et environnementaux suivants :
- Développer et adapter nos propositions de produits et services aux spécificités de la communauté de défense et sécurité ;
- Soutenir et accroître les actions de solidarité en faveur de la communauté de défense et sécurité et plus spécifiquement pour les blessés et leur famille ;
- Favoriser l'épanouissement des salariés au sein d'un collectif engagé auprès de la communauté de défense et sécurité ;
- Déployer un modèle de croissance responsable ;
Ils seront eux même déclinés en indicateurs opérationnels. »
Cette même assemblée générale a également procédé à la mise à jour 23, 24, 25, 29, 32, 33 et 43.
Le procès-verbal de cette assemblée générale ainsi que les statuts mis à jour seront déposés auprès du Greffe du tribunal judiciaire de Toulon.
Pour avis, le directeur général.

AGPM ASSURANCES
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le code des assurances
Siège social : rue Nicolas Appert, Sainte-Musse, Toulon (Var)
Siret 312 786 163 00013 APE 65122

MODIFICATION OBJET SOCIAL
Aux termes de décisions collectives, l'assemblée générale mixte de la société d'assurance mutuelle AGPM Assurances, en date du 25 juin 2026, a procédé à la modification de l'article 5 des statuts relatif à l'objet social en intégrant un nouveau paragraphe 5.2 dotant la société d'une raison d'être et de quatre objectifs sociaux et environnementaux, dont la rédaction est la suivante :
« 5.2-Raison d'être et mission
Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de la raison d'être de la société, à savoir « Forts de notre culture militaire, protéger, accompagner et soutenir, tout au long de la vie, la communauté de défense et de sécurité ».
Dans ce cadre, la mission d'AGPM Assurances est de protéger les personnes en apportant des solutions de prévention, d'assurance de dommages et de services, simples, innovantes, solidaires et durables adaptées aux besoins de ses sociétaires et à ceux de leurs proches tout au long de la vie.
Cette mission se décline en plusieurs objectifs statutaires, sociaux, sociétaux et environnementaux suivants :
- Développer et adapter nos propositions de produits et services aux spécificités de la communauté de défense et sécurité ;
- Soutenir et accroître les actions de solidarité en faveur de la communauté de défense et sécurité et plus spécifiquement pour les blessés et leur famille ;
- Favoriser l'épanouissement des salariés au sein d'un collectif engagé auprès de la communauté de défense et sécurité ;
- Déployer un modèle de croissance responsable ;
Ils seront eux même déclinés en indicateurs opérationnels. »
Cette même assemblée générale a également procédé à la mise à jour 22, 23, 24, 28, 29, 30 et 42.
Le procès-verbal de cette assemblée générale ainsi que les statuts mis à jour seront déposés auprès du Greffe du tribunal judiciaire de Toulon.
Pour avis, le directeur général.

NON DISSOLUTION

NETDEAL SAS au capital de 516.000,00 €
Siège social : 60, avenue du Coteau Fleuri 83320 Carqueiranne
530128065 RCS TOULON
L'associé unique, en date du 23/06/2026 a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.
Mention au RCS de TOULON.

AVIS ADMINISTRATIFS

Métropole Toulon Provence Méditerranée
AVIS
Ville de Toulon - modification simplifiée n°9 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
Définition des modalités de mise à disposition du dossier au public

Par arrêté n° AP 26/27 en date du 3 mars 2026, la modification simplifiée n°9 du Plan Local d'Urbanisme de Toulon a été prescrite.
La délibération n° 26/06/058 du Conseil Métropolitain du 25 juin 2026 précise les modalités de mise à disposition du dossier au public, qui aura lieu du 3 juillet au 10 août 2026 inclus, à savoir :
- Le dossier de présentation de la modification simplifiée n°9 du Plan Local d'Urbanisme est consultable et téléchargeable sur le site Internet de la commune de Toulon (www.toulon.fr, rubrique Mon quotidien/Urbanisme) et de la Métropole (https://metropoletpm.fr/).
- Le dossier est consultable en Mairie de Toulon, avenue de la République 83056 Toulon, Direction du Développement Urbain, 9^{ème} étage, les jours d'ouverture au public, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, en version papier et en version numérique sur un poste informatique mis gratuitement à disposition et un registre est tenu à disposition du public pour y recueillir les observations pendant la mise à disposition du dossier.
- Toute personne peut également s'exprimer par courrier à l'attention de Madame la Présidente de la Métropole Toulon Provence Méditerranée en Mairie de Toulon (avenue de la République CS71407, 83056 Toulon Cedex) ou par courrier électronique à l'adresse suivante : mtpm.plu@metropoletpm.fr en précisant en objet « Modification simplifiée n°9 du PLU de Toulon ».
Le dernier jour de la mise à disposition, les courriers électroniques seront enregistrés jusqu'à 16h30.
A l'issue de cette mise à disposition, le Conseil Métropolitain sera convoqué afin de se prononcer par délibération motivée sur la modification simplifiée n°9 du PLU.
La Présidente de Toulon Provence Méditerranée,
Josée MASSI

VOS SUPPORTS HABILITÉS POUR LES ANNONCES LÉGALES ET MARCHÉS PUBLICS

LES SUPPORTS PAPIER

nice-matin var-matin

LES SUPPORTS NUMÉRIQUES

nicematin.com varmatin.com

Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr

GROUPE nice-matin

« VAR-MATIN »
Directeur de la publication : Simon Perrot
Directeur des rédactions : Baptiste Bize
Site social : Société par actions simplifiée
Groupe Nice-Matin - Capital 4100 864 euros
Actionnaire : Avenir Développement
214, bd du Mercantour 06290 Nice Cedex 3
Mail siège : accueil@nicematin.fr
Impression : SMP (Société Marseillaise de Presse)
62, boulevard de l'Europe, 13127 Vitrolles
Dépôt légal à parution
CPPAP Print : 0430 C 85864
CPPAP Web : 1125 Y 8026
ISSN 0221-3524
Origine du papier : Papier Golbey (France) ou papier Stora (Belgique) - 100% de fibres recyclées.
Notre diffusion est contrôlée par Diffusion Contrôlée (O.J.D.)
Pour joindre Nice-Matin, Var-Matin et Monaco-Matin, un numéro unique : 04.93.18.28.38
Abonnements : www.varmatin.com/abonnement
Abo N-M/V-M/1 an 7/7 : 429,99 €
Abo Monaco-Matin 1 an 7/7 : 469,99 €
TIRAGE PRÉCÉDENT
Var-Matin : 25.455
Groupe Nice-Matin : 56.870

« VAR-MATIN » adhère à A R P P
Autorité de régulation professionnelle de la publicité, 23, rue Auguste-Vacquerie, 75116 Paris
« La reproduction ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de nos articles ou informations est interdite »

PASSEZ VOS ANNONCES DANS LE JOURNAL EN 3 CLICS !

varmatin.com

RUBRIQUE SERVICES
Déposer une petite annonce
immobilier | auto-moto-bateau | divers

RUBRIQUE SERVICES
Emploi
Déposer et consulter une demande d'emploi

RAPIDE • FACILE • EFFICACE

Paiement en ligne sécurisé PAYZEN - Offres réservées aux particuliers
nice-matin var-matin monaco-matin

AVIS D'APPELS

CFA du BÂTIMENT PACA
Var Aménagement Développement

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Norm de l'organisme : Var Aménagement Développement, au nom et pour le compte du CFA du Bâtiment PACA de Toulon
109, avenue d'Entrecasteaux BP 1406
83056 Toulon Cedex
Mode de passation :
La valeur estimée de chaque lot concerné est inférieure à 1 000 000 € HT. Le montant estimatif des travaux objet de cette consultation est inférieur à 20 % de la valeur totale de l'ensemble des lots de travaux de l'opération.
Les deux conditions de l'article R2123-1 du code de la commande publique étant ici réunies, il est décidé de recourir à une procédure adaptée ouverte dite « des petits lots ».
Cette procédure est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 3° et R. 2123-1 2° du code de la commande publique.
Objet du marché : Extension et la restructuration du site du Centre de Formation d'Apprentis (CFA) du bâtiment de Toulon situé à la Grande Tourrache - Campus de La Garde
Lieu d'exécution : CFA du Bâtiment de Toulon - 450, avenue François ARAGO - Campus de la Grande Tourrache - 83130 La Garde
Il s'agit d'une opération allouée en application des articles R2113-1 à R2113-3 du code de la commande publique :
• 01 - Désamiantage
• 02 - Démolition/terrassement
CPV :

Code principal	Description
45262660-5	Lot 1 : Travaux de désamiantage
45110000-1	Lot 2 : Travaux de démolition de bâtiments et travaux de terrassement

Modalités de paiement : Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.
Lieu de retrait du dossier de consultation des entreprises : Le retrait libre, gratuit et intégral du dossier de consultation des entreprises se fait uniquement par voie dématérialisée via le lien de la plateforme achat public :
https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2026_t59mh26i89

Critères de sélection des offres :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	40%
2 - Valeur technique	60%
2.1 - La méthodologie générale d'intervention en tenant compte notamment de la problématique Amiante et de la réalisation des travaux en site occupé	40%
2.2 - La présentation des moyens humains et techniques que l'entreprise mettra en place sur le chantier (études d'exécution, coordination technique, encadrement sur chantier, main d'œuvre d'exécution, effectifs spécifiques au chantier)	25%
2.3 - Le calendrier détaillé d'exécution indiquant la durée des différentes tâches, leur enchaînement et les prérequis à leur réalisation, et ce, dans le respect du planning tous corps d'état	20%
2.4 - Performance environnementale - Maîtrise de l'empreinte carbone des travaux	15%

La visite est obligatoire.
Plusieurs dates de visite sur site sont proposées, à savoir :
- Jeudi 9 juillet 2026 - 9h00
- Jeudi 23 juillet 2026 - 9h00 et exclusivement celles-ci.
Délai de validité des offres : 180 jours.
Dépôt des candidatures et des offres : Les candidats transmettent impérativement leur candidature et leur offre par voie électronique via la plateforme achatpublic à partir du lien d'accès :
https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2026_t59mh26i89
Date limite de remise des candidatures et des offres : lundi 3 août 2026 à 12h00
Instance et recours : Toutes les contestations relatives au présent marché ainsi qu'à la procédure de passation sont soumises à la compétence exclusive du Tribunal Administratif de Toulon.
Date d'envoi de la présente publicité : 25 juin 2026

ASPAJ

AVIS D'APPEL

Administrateur provisoire recherche un reprenneur pour une entreprise disposant de 40 ans d'expérience spécialisée dans la fabrication de biscuits biologiques, située dans le 83.
Chiffre d'affaires 2025 : 360 K€
Salaires : 2
Locaux : Bail commercial 745 € par trimestre
Date limite de dépôt des offres : 27/07/2026 à 12 heures
Contact : SELARL Xavier HUERTAS & ASSOCIES
1 rue Lamartine 06000 NICE
x.huertas@etude-huertas.fr
Tél : 04.92.1229.29
Accès au dossier de reprise : https://www.aj-specialises.fr - rubrique sociétés à céder

Nous recommandons à nos annonceurs de bien vouloir être assez aimables de répondre aux lettres courtoisement rédigées ou, si cela leur est matériellement impossible, de renvoyer à leurs correspondants les documents ou photos qui auraient pu leur être confiés. En répondant, ne pas omettre d'indiquer le numéro de l'annonce.